



**OBJET : AMÉNAGEMENT DES BORDS DU LAC – RIVE URBAINE - GESTION DES EAUX PLUVIALES
– ANTOINE PIERROT CONSEILS (APC)**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'août ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° D2025-025 du 09 avril 2025 portant adoption du Budget Principal 2025 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2122-1 et R.2122-8 relatifs aux marchés conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un montant inférieur à 40 000 € HT ;

Considérant la nécessité de confier la partie « gestion des eaux pluviales » du projet Aménagement des Bords du Lac à un assistant maître d'ouvrage spécialisé en Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) ;

Considérant la proposition présentée par le cabinet conseil Antoine Pierrot Conseils (APC) ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER à Antoine Pierrot Conseils (APC) - 64 avenue Le Notre 59130 LAMBERSART - le traitement de la partie « gestion des eaux pluviales » du projet Aménagement des Bords du Lac comme suit :

1 forfait comprenant : <ul style="list-style-type: none">description et calcul du mode de gestion des eaux pluviales du projetimpact du projet sur la gestion des EP du siterenseignement des parties EP des notices demandées par les financeurs	2 500.00 € HT soit 3 000.00€ TTC
--	----------------------------------

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE les dépenses au budget principal 2025, section d'investissement.

ARTICLE 3 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 14 AOUT 2025
et publié, affiché ou
notifié le 14 AOUT 2025

Le Maire,

Pauline
La Première Adjointe
Mme Nadège CANTIER



Le Maire,
Pauline
La Première Adjointe
Mme Nadège CANTIER



M. Philippe PIGEAU.